

## Compte rendu de réunion du Conseil d'administration St Astier 29/01/2021

-----

**Présents** André Corbin, Marc Desclaux, Alain Fernandez, J-Christophe Gastou, Daniel Gillet, Daniel Pascal, Franck Rataj, Michel Roger, Claude Rouve (chargé de mission)

**Excusés** : Eric Berthomier, Fabrice Belghoul, Alain Cadeac, Cédric Marchat, Joël Martin, Mourad Zitouni,

**Absents** :

1) **14h30 Ouverture de la séance** : par J.Ch.Gastou, Pdt de l'association

Le Président informe de la réception des pouvoirs de Cedric Marchat, Eric Berthomier et Fabrice Belghoul, attribués comme indiqué ci-après .:

**Pouvoirs** : Cedric Marchat donne pouvoir à Franck Rataj  
Eric Berthomier donne pouvoir à Marc Desclaux  
Fabrice Belghoul donne son pouvoir à J.Christophe Gastou

Il excuse et déplore les absences, soit pour cause de désignation fédérale en milieu professionnel, soit par mesure de prudence en regard de l'épidémie.

Tous les présents ont fourni au préalable un test négatif au covid 19, conforme aux règles fédérales.

Il rappelle l'ordre du jour et l'importance des sujets à traiter, en particulier :

- Le point sur les adhésions 2021
- Le prolongement de la réflexion sur les collèges du C.A.
- Etude pour des élections par vote électronique dans le cas où le congrès des arbitres de Grenoble n'aurait pas lieu

2) **Compte rendu de la caisse de solidarité**

- Le bilan au 31/12/2020 :
  - o Dossiers matériels : 2325€ ont été indemnisés ( - 4601/ 2019) pour 18 dossiers (- 26) et un coût moyen final de 130€/dossier (-44€/dossier). 5 dossiers reportés à 2021
  - o Dossiers corporels : 2840€ ont été indemnisés (-2440€/2019) pour 9 dossiers (-4) et un coût moyen final de 314€ (- 92€). 1 dossier reporté à 2021
  - o Dossiers exceptionnels : 1500€ ont été indemnisés (-1500€ /2019) pour 1 dossier (-1)
    - o Ce dernier chiffre est donné à titre indicatif, mais la statistique est peu intéressante du fait de la très grande variation du nombre de dossiers ouverts d'une année à l'autre
- Ces chiffres en très nette baisse, s'expliquent par une raison bien connue : la crise sanitaire, qui a causé l'arrêt du championnat. Il est cependant difficile de les comparer à l'année 2019 qui avait été une année très coûteuse.

### 3) Trésorerie

Mourad Zitouni, excusé, a fourni l'état des comptes au 29 janvier

Compte courant 8731€

Livret A 67484

Autres livrets 1045€ ; et 1990€.

Soit un total de 79250€

Il est à noter que les cotisations 2021\* ne sont pas encore comptabilisées de même que les assurances PJ arbitres et RC association sont à régler en début d'année.

- \*Le montant des cotisations reçues à ce jour, mais non encore comptabilisées est de 36700€ environ
- Il est bon de rappeler que ces cotisations serviront à régler les frais et indemnités en 2021 et non 2020

### 4) Les adhésions 2021

- Le rassemblement des fichiers et des cotisations est en cours
- Joel Martin nous a fourni un fichier partiel des adhésions au 29/01/21 et nous fournit la liste des fichiers non reçus :

**Rappel : la date limite de souscription est le 1<sup>er</sup> mars 2021**

### 5) Juridique

- En l'absence d'Alain Cadeac et Fabrice Belghoul, Claude Rouve nous informe que 2 dossiers viennent d'être appelés en jugement :
  - o Cassan Alexis (Occitanie) le 11 mars
  - o Louriac Rudy (Occitanie) le 4 mai
- Nous suivrons bien sûr ces dossiers avec attention
- Claude Rouve nous rappelle également que l'Unar est titulaire de 3 contrats :
  - o Une protection juridique pour les adhérents Unar
  - o Une responsabilité civile pour l'association Unar
  - o Une responsabilité civile pour les élus Unar
  - o Tous les arbitres et dirigeants sont assurés par l'Unar, pour les faits relevant de leurs actes dans le cadre de leur activité rugbyistique, y compris pour les erreurs d'arbitrage

### 6) Le point sur le site internet (Franck Rataj,)

Franck Rataj donne un bref compte rendu. Le site est mis à jour.

Le secrétaire doit adresser le fichier statistique des dossiers réglés pour publication. Il propose de publier un canevas de lecture pour aider les adhérents dans leur approche de compréhension d'un contrat (en cours)

L'ouverture d'un compte facebook est abandonnée pour le moment

Il sera proposé aux correspondants de prendre contact avec leur ligue pour insérer un lien avec le site de l'Unar

### 7) Les cotisations

- Constat : les arbitres ont très peu arbitré en 2020 et la fin de saison 2020/2021 est très peu engageante, même s'il est vrai qu'aucune décision officielle de la FFR n'a été publiée.
- L'Unar souhaite cependant apporter son aide à la fidélisation de l'arbitrage et rappelle que les cotisations PJ pour les ACF sont offertes pendant 1 an.
  - o Les membres de l'Unar présents et représentés proposent à **l'unanimité** de fixer à 15 € l'adhésion des arbitres stagiaires la première année et uniquement la première année, décision motivée par un souci de fidéliser nos jeunes collègues.
  - o **Date effet 1<sup>er</sup> janvier 2022**

## 8) Réflexion sur les collèges de l'Unar

- Daniel Gillet nous présente un projet soumis à notre étude

### Constats :

- Il y avait, lors de la dernière AGE 27 comités
- suite à la nouvelle constitution des ligues, ces 27 comités sont transformés en 13 ligues
- à ce jour, et du fait de cette transformation structurelle, parmi les 14 membres du C.A, il y a :
  - o 5 représentants de l'Occitanie
  - o 5 représentants de la Nouvelle Aquitaine
  - o 1 représentant de l'Aura, 1 Ile de France et 1 Centre Val de Loire
  - o 1 DOM TOM
- Il est clair que la représentation pose problème
- D'autre part, les arbitres qui représentent plus de 79% des adhérents (selon les chiffres fournis par Joel Martin) ne sont que 4 (y compris un TMO) élus, soit seulement 28% des administrateurs.
- La proposition est donc de rééquilibrer cette représentation territoriale qui fait fi de l'ensemble des strates du corps arbitral.
- D Gillet propose 6 arbitres (1secteur pro + 2 fédéraux + 3 territoriaux), 1 Tmo , 2 JT, 2 superviseurs, 2 coaches, 2 représentants fédéraux. Dans cette configuration, la représentation des arbitres (66%) des membres du CA serait le reflet plus équitable de la réalité des adhérents
- Cette modification implique une réécriture de l'art. 10 des statuts et une AG extraordinaire
- Le débat s'installe et chaque membre donne son avis. L'ensemble reconnaît le bien fondé de la démarche ; aucune opposition n'est argumentée sur le fond.
- Alain Fernandez objecte simplement qu'il n'est pas souhaitable de réaliser ce vote en AG extraordinaire dans le cadre du congrès des arbitres (s'il se tient ??)
  - Pour ne pas ajouter du trouble à une AGO ordinaire puis une AG Elective qui devraient déjà s'y tenir
  - Que proposer une modification des statuts avant une élection pourrait paraître déplacée à la nouvelle équipe qui serait élue et qu'il appartiendrait à cette nouvelle équipe de la faire voter
  - Par contre, ce projet peut être travaillé et même publié avant l'élection, tant il peut paraître vertueux
- o **Le conseil d'administration consulté adopte la décision de travailler et publier le projet à 10 voix et 1 abstention**

## 9) Vote électronique

- Le C.A reste attentif à la mise en place d'un vote électronique en cas d'impossibilité pour la DTNA de maintenir le congrès national des arbitres. En effet, la tenue d'une assemblée générale ordinaire et d'une assemblée générale électorale est obligatoire, après une année de report, à la suite de la crise sanitaire
- Franck Rataj s'occupe de demander les formalités pour un vote électronique et le coût.
- Nous proposons contacter La Poste pour la possibilité d'un éventuel partenariat.

## 10) Questions diverses

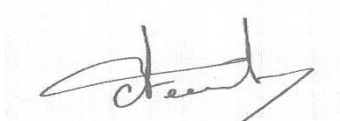
- Date de la prochaine réunion du C.A. : 2/3 avril en un lieu qui reste à fixer et pour autant que les règles sanitaires nous le permettront.
- Le Président fait part de sa lassitude devant les attaques récurrentes et infondées qu'il a fait l'objet ; tout au long de son mandat.

**Les membres présents et représentés du CA se montrent solidaires de son Président et lui réaffirment son soutien et son entière confiance jusqu'à la fin de son mandat.**

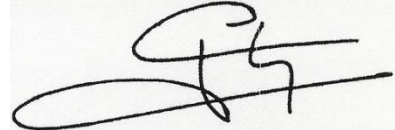
L'ordre du jour étant épuisé, Jean Christophe Gastou clôt la réunion.

Alenya, le 08/02/ 2021

Le Secrétaire Général  
Alain Fernandez

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Fernandez', written on a light-colored background.

Le Président  
Jean Christophe Gastou

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Christophe Gastou', written on a light-colored background.